



Conseil municipal du 27 mai 2021

RAPPORT DE PRESENTATION

Rapporteur : Monsieur Le Maire

OBJET : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES : VŒUX ET MOTIONS - MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEAUMONT-SUR-OISE PORTANT SUR LA CREATION D'UN ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE A BERNES-SUR-OISE, COMMUNE LIMITROPHE SITUEE SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

Le projet porté par l'ensemble des municipalités de notre communauté de communes a toujours été tourné vers la préservation de la qualité de vie, un développement économique respectueux de l'environnement, une offre de services publics de proximité et une préservation du caractère semi-urbain du nord Val d'Oise.

Depuis plusieurs années, nous sommes engagés pour :

- requalifier la notoriété d'un territoire dont l'image s'était fortement dégradée,
- mener un projet environnemental et qualitatif préservant la principale richesse qui est la nôtre : des villes offrant, aux familles, un patrimoine naturel entre l'Oise et la forêt, et ce à 45 minutes des centres d'emplois urbains,
- améliorer nos infrastructures d'accueil, nos voiries, notre offre en transports et services publics par exemple en offre de santé.

En l'espèce, le projet de prison, porté unilatéralement par l'État, sur le territoire communal de Bernes-sur-Oise et intercommunal du Haut Val d'Oise, serait un très mauvais coup porté à nos communes.

Dans le cadre de sa politique pénitentiaire, sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, l'État agit sans prendre en compte la réalité des territoires et l'impact de ces décisions sur la vie des habitants.

En effet, après avoir voulu installer la maison d'arrêt sur le site de Belloy en France et devant la mobilisation des habitants et des élus de cette commune, l'Etat a décidé dans l'urgence de déplacer cette structure à Bernes-sur-Oise.

L'annonce de cette décision effectuée dans le cadre du plan de relance pour le Val d'Oise présenté par le premier ministre le 7 mai dernier a été un choc pour beaucoup d'entre nous : encore une fois nos territoires populaires sont les grands oubliés de ce plan et les populations du nord et de l'ouest du département sont abandonnées par la puissance publique.

Nos territoires méritent un projet ambitieux.

Pour toutes ces raisons nous refusons d'être considérés comme un territoire secondaire servant de dernier recours pour recevoir les infrastructures que l'État ne parvient pas à implanter dans d'autres lieux plus favorisés.

C'est collectivement que nous devons nous mobiliser contre ce projet de prison et il est important que les différents acteurs politique de notre territoire se positionnent clairement et accompagnent le mouvement citoyen de contestation.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la présente motion.

PROPOSITION DE DELIBERATION

OBJET : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES : VŒUX ET MOTIONS - MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEAUMONT-SUR-OISE PORTANT SUR LA CREATION D'UN ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE A BERNES-SUR-OISE, COMMUNE LIMITROPHE SITUEE SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 21 21-29 relatif à l'expression de la démocratie locale,

Vu le Règlement Intérieur du conseil municipal de Beaumont-sur-Oise et notamment son article 23,

Considérant l'absence TOTALE de concertation en amont de la part de l'État, absence qui démontre le peu d'intérêt que nos communes représentent pour les autorités,

Considérant les nombreuses problématiques non anticipées que présente notre territoire pour accueillir un établissement de ce type : absence de logements et d'infrastructures pour accueillir les personnels pénitentiaires et leurs familles, absence d'offre hôtelière pour les visiteurs de détenus, existence d'un site SEVESO à proximité immédiate, manque de services publics suite aux désengagements de l'État sur notre territoire,

Considérant les difficultés d'accès en transports publics de l'emplacement décidé unilatéralement par l'État, difficultés qui toucheraient les visiteurs des détenus comme leurs conseils,

Considérant le bouleversement de l'équilibre démographique que représente l'arrivée d'un établissement pénitentiaire de 750 détenus et 750 personnels pénitentiaires dans notre territoire, soit une augmentation de 4 % de la population intercommunale et de 55 % concernant la seule ville de Bernes-sur- Oise,

Après avoir entendu la motion présentée par Monsieur Le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 :

De s'opposer et rejeter fermement toute création d'un établissement pénitentiaire sur le territoire intercommunal.

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à engager toute procédure utile, à se saisir de tous les recours possibles à cette fin et de signer tout document afférent.